Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260402-2026_05_05-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint

Quorum : 18

Pouvoirs : M. Éric BRANDILY à M. Patrice GAUTIER.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 27 mars 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 30 mars 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 2 avril 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 21mars 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-05-05

Objet : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que *« pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 »* ;

Vu l'article L1411-5 II b) du Code Général des Collectivités Territoriales fixant la composition de la Commission d'Appel d'Offres dans les communes de moins de 3 500 habitants :
- le Maire, Président,
- trois membres titulaires élus par le Conseil Municipal,
- trois membres suppléants élus par le Conseil Municipal,

L'élection des membres titulaires et suppléants se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

En outre, lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission d'Appel d'Offres, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission.

Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la Commission d'Appel d'Offres, en raison de leur compétence dans la matière.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à désigner les trois membres titulaires et trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260402-2026_05_05-DE

Élection des membres titulaires et suppléants :

Nombre de sièges à pourvoir :
Membres titulaires : 3
Membres suppléants : 3

1 liste s'est présentée :

- Liste « Éric BRANDILY » :
  - Titulaires : M. Éric BRANDILY - Mme Céline DÉSIDE - M. Christian BONIFAS,
  - Suppléants : Mme Alyssa PERMAL - Mme Anne-Laure DIDELOT - M. Michel LEFEUVRE.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :
Nombre de votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 19
Nombre de bulletins déclarés nuls (à déduire) : 0
Nombres de bulletins blancs (à déduire) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges soit 19 / 3 = 6.33

Nombre de voix obtenues :
- Liste « Éric BRANDILY » : 19 voix.

Répartition des sièges de membres titulaires :
- Liste « Éric BRANDILY » :
  nombre de voix / quotient = 19 / 6.33 = 3 soit 3 sièges.

3 sièges de membres titulaires sont attribués, il en reste 0.

Répartition des sièges de membres suppléants :
- Liste « Éric BRANDILY » :
  nombre de voix / quotient = 19 / 6.33 = 3 soit 3 sièges.

3 sièges de membres suppléants sont attribués, il en reste 0.

M. Éric BRANDILY, Mme Céline DÉSIDE et M. Christian BONIFAS sont déclarés membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres.

Mme Alyssa PERMAL, Mme Anne-Laure DIDELOT et M. Michel LEFEUVRE sont déclarés membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Fait à Evran, le 7 avril 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire